NATIONS UNIES

1817e séance

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Cinquante-deuxième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 2 juin 1972, à 11 heures

NEW YORK

Président: M. Károly SZARKA (Hongrie).

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session (*suite*) [E/L.1488 et Corr.1, E/L.1494, E/L.1495 et E/L.1495/Amend.1]

1. Le PRÉSIDENT déclare que les vice-présidents et lui-même ont examiné les diverses suggestions faites à la séance précédente. Ayant notamment remarqué que, de l'avis général des délégations, l'ordre du jour de la cinquante-troisième session devrait être allégé, ils ont examiné la liste des points figurant dans le document E/L.1488 et Corr.1 et ont estimé qu'il convenait de remettre à une session ultérieure l'examen de certains de ces points, soit qu'ils ne présentent pas le même caractère d'urgence que les autres, soit que la documentation pertinente nécessaire n'est pas prête. Les membres du Bureau proposent donc de reporter à la cinquante-quatrième session l'examen des points suivants: point 5 (Questions fiscales et financières), point 7 (Conséquences économiques et sociales du désarmement), point 9, alinéa *c* (Etude sur les structures régionales), point 11, alinéa *f* (Programme des Volontaires des Nations Unies), point 17 (Tourisme) et point 18 (Problèmes et besoins en matière d'alimentation). Ils proposent également que l'examen du point 15 (Question de la création d'une université internationale) soit renvoyé à la reprise de la cinquante-troisième session, en automne. Enfin, ils proposent que, en ce qui concerne le point 9, l'alinéa *a* (Rapports des commissions économiques régionales et du Bureau économique et social des Nations Unies à Beyrouth) et l'alinéa *b* (Rapport sur les réunions des secrétaires exécutifs) soient examinés en séance plénière.

2. Les membres du Bureau sont également convenus de recommander au Conseil d'adopter la proposition britannique visant la création d'un groupe de travail officieux qui serait chargé d'examiner la question de la rationalisation des méthodes de travail et de la structure du Conseil. Le groupe serait composé de la manière suggérée par la délégation britannique à la séance précédente et serait ouvert à d'autres délégations. Si le Conseil décide de constituer le groupe, celui-ci pourra se réunir quatre ou cinq fois au cours des deux semaines suivantes.

3. M. ZAVALA (Bolivie), au nom de sa délégation, appuie sans réserve les propositions des membres du Bureau.

4. M. OGISO (Japon) estime que le Conseil devrait examiner très attentivement la proposition tendant à différer l'examen de certains points de l'ordre du jour provisoire. La délégation japonaise s'oppose avec énergie au renvoi du point 15 (Question de la création d'une université internationale) à la reprise de la cinquante-troisième session en automne. M. Ogiso rappelle que cette question figurait déjà à l'ordre du jour de la reprise de la cinquante et unième session, mais qu'elle n'a pas pu être examinée du fait que les délégations n'avaient pas eu suffisamment de temps pour étudier la documentation pertinente. L'examen de cette question ayant déjà été reporté une fois, il importe au plus haut degré que le Conseil l'aborde le plus tôt possible; M. Ogiso croit savoir que le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier la création d'une université internationale est prêt et qu'il sera distribué à bref délai. Si l'examen de la question était différé une fois de plus, l'Assemblée générale risquerait de ne pas avoir le temps de l'examiner comme il convient. La délégation japonaise insiste donc pour que le point 15 soit maintenu à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session.

5. M. DRISS (Tunisie) félicite les membres du Bureau pour leurs efforts en vue d'alléger l'ordre du jour de la cinquante-troisième session; ils se sont acquittés de leur tâche avec souci et conscience. Si les circonstances avaient été différentes, la délégation tunisienne aurait peut-être présenté quelques suggestions, mais elle estime que, étant donné le peu de temps dont il dispose, le Conseil devrait retenir les propositions du Bureau, étant entendu que la question de l'ordre du jour sera examinée, comme c'est la coutume, à l'ouverture de la cinquante-troisième session et que les membres auront entre-temps étudié toutes les questions. M. Driss propose donc au Conseil d'approuver les propositions du Bureau et de passer au point suivant de l'ordre du jour de la session en cours.

6. M. CAVAGLIERI (Italie) suggère au Conseil de maintenir la question de la création d'une université internationale à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session mais de l'examiner en séance plénière. A cette exception près, la délégation italienne appuie les propositions du Bureau.

7. M. MVOGO (Observateur du Cameroun) dit que sa délégation se félicite des propositions tendant à alléger l'ordre du jour mais qu'elle espère que le groupe de travail officieux dont la création est proposée par la délégation britannique ne deviendra pas un nouvel organe permanent du Conseil. A la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, lors de l'examen par la Deuxième Commission de la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil, la délégation britannique avait proposé la création d'un organe de composition restreinte

qui serait chargé d'examiner certaines des grandes questions dont le Conseil est saisi, sous prétexte qu'un conseil comptant 54 membres ne pourrait pas travailler efficacement; la Deuxième Commission avait toutefois rejeté cette proposition. M. Mvogo espère que la délégation britannique ne présente pas maintenant la même proposition sous une forme différente et estime qu'il faudra veiller à ce que le groupe de travail envisagé ne devienne pas un comité permanent du Conseil.

8. M. PRAGUE (France) dit que sa délégation partage bon nombre des vues qui ont été exprimées au cours de la discussion à la séance précédente; elle appuie la proposition britannique tendant à créer un groupe de travail officieux et elle espère pouvoir participer aux travaux de ce groupe.

9. Il va de soi que, à sa cinquante-troisième session, le Conseil aura le droit d'examiner la question de la réorganisation de ses travaux et de l'allégement de son ordre du jour. Toute décision à ce sujet à la séance en cours n'est donc prise qu'à titre indicatif et non définitif. Le Conseil a une responsabilité précise pour chaque point inscrit à l'ordre du jour provisoire initial. Toute décision visant à repousser l'examen de certains points ne saurait donc être interprétée comme un manquement du Conseil à ses responsabilités. Il serait intéressant, à ce propos, de savoir à quelle session le Conseil serait censé aborder l'examen des points renvoyés.

10. Avec la délégation japonaise, la délégation française fait objection à la proposition tendant à différer l'examen du point 15 car elle estime que la question de la création d'une université internationale devrait être examinée à la cinquante-troisième session. M. Prague se demande s'il ne serait pas possible de différer plutôt l'examen d'un autre point, par exemple le point 6: la France n'a naturellement aucune objection fondamentale à l'égard de la question de la souveraineté permanente des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles et elle a toujours voté pour les résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur cette question. Toutefois, il convient de ne pas oublier que le Comité économique a adopté un projet de résolution (E/AC.6/L.438/Rev.2) — que le Conseil approuvera certainement — aux termes duquel il est demandé au Secrétaire général d'entreprendre une nouvelle étude très complète et très ambitieuse sur la question. Si le Conseil estime qu'une telle étude est essentielle à un examen plus approfondi de la question, il doit logiquement différer l'examen du point 6.

11. M. SCOTT (Nouvelle-Zélande) assure le représentant du Japon qu'il n'a nullement été dans l'intention des membres du Bureau de minimiser l'importance du point 15. S'ils proposent d'en repousser l'examen, c'est parce qu'ils estiment que les gouvernements devraient disposer d'un délai suffisant pour étudier les rapports du Groupe d'experts et du Secrétaire général dont l'un au moins n'est pas encore publié. Si le Conseil examinait la question à la reprise de sa cinquante-troisième session, il aurait encore assez de temps pour soumettre un rapport à l'examen de l'Assemblée générale à la vingt-septième session.

12. M. OGISO (Japon) déclare que, malgré l'explication du représentant de la Nouvelle-Zélande, sa délégation ne peut pas approuver le renvoi de l'examen du point 15 à la reprise de la cinquante-troisième session. Si cette question n'a pas été examinée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, c'est précisément parce que, après la reprise de la cinquante et unième session du Conseil, le Secrétariat n'a pas pu établir les documents en temps voulu pour que les délégations puissent les examiner attentivement. La délégation japonaise craint que ces faits ne se répètent si l'examen de la question devait une fois de plus être reporté à la reprise d'une session. Elle peut comprendre que certaines délégations fassent objection à la création d'une université internationale, mais elle estime que ces délégations devraient exposer leurs vues clairement au lieu de s'efforcer de repousser l'examen de la question.

13. M. DE RIVERO (Pérou) déclare que sa délégation approuve les propositions du Bureau d'une manière générale mais qu'elle partage l'inquiétude des délégations française et japonaise quant à la proposition tendant à différer l'examen du point 15. Il importe que le Conseil examine le rapport du Groupe d'experts à sa cinquante-troisième session.

14. La délégation péruvienne approuve bon nombre des observations faites par la délégation britannique à la séance précédente. Toutefois, elle réserve sa position concernant la création d'un groupe de travail officieux parce qu'elle ignore quels sont les critères appelés à régir la composition du groupe.

15. Le PRÉSIDENT fait observer que la composition du groupe envisagé a été esquissée à la séance précédente et rappelle que, dans sa déclaration à l'ouverture de la séance en cours, il a confirmé que c'est sur cette base que les membres du Bureau proposent de constituer le groupe de travail.

16. M. CARANICAS (Grèce) dit que l'opération chirurgicale radicale pratiquée par le Bureau a surpris sa délégation. L'ordre du jour de la cinquante-troisième session a été sensiblement réduit. La délégation grecque ne peut pas accepter la suggestion faite par le représentant de la Tunisie, qui, si elle est adoptée, risque de susciter un débat prolongé sur la question à la cinquante-troisième session.

17. Le fait que la proposition du Royaume-Uni semble avoir obtenu l'appui général est une source de satisfaction. Si cette proposition est adoptée, l'ensemble de la question de la coordination prendra une forme plus concrète avant que le Conseil commence ses travaux à Genève. A cet égard, le représentant de la Grèce suggère que le Conseil traite de la question de la coordination pendant la deuxième, et non la dernière, semaine de sa cinquante-troisième session.

18. Comme l'a suggéré la délégation française, il n'y a peut-être pas d'inconvénient à renvoyer l'examen du point 6. Le Comité économique a eu tort de demander une étude complexe et coûteuse, que le Secrétariat ne sera pas en mesure de mener à bien, faute de ressources financières et humaines.

19. La délégation grecque reconnaît également avec la délégation française que, si certaines questions sont renvoyées à plus tard, le Conseil doit avoir une idée du moment où elles finiront par être examinées.

20. La proposition du Bureau tendant à examiner en séance plénière les alinéas *a* et *b* du point 9 ne permettra pas de gagner du temps. Le Comité économique doit continuer à examiner ces questions.

21. Il y a d'autres points qu'il serait peut-être utile de renvoyer à plus tard, notamment l'alinéa *e* du point 11 et le point 16: la réforme agraire (point 16), que le Conseil examine depuis 15 ou 20 ans, ne semble pas être une question prioritaire, non plus que le Programme alimentaire mondial. Il en va de même du point 15, qui ne deviendra urgent que si une délégation propose de verser une subvention en vue de créer l'université. A l'origine, la Grèce a appuyé l'idée de créer une université internationale; mais, dernièrement, la portée de la question s'est modifiée. Il ne semble donc pas qu'il y ait beaucoup à perdre à en renvoyer l'examen à la cinquante-quatrième session du Conseil. Le représentant de la Grèce ne peut pas appuyer la suggestion de l'Italie tendant à ce que la question soit examinée en séance plénière. Il ne peut pas non plus accepter qu'elle soit examinée à la reprise de la cinquante-troisième session parce que le Conseil n'aura pas assez de temps pour l'examiner à fond à ce moment-là.

22. D'une manière générale, la délégation grecque fait siennes les autres propositions présentées par le Bureau, mais aurait aimé avoir plus de temps pour les examiner. M. Caranicas précise que sa délégation n'a pas l'intention de présenter formellement des propositions concernant les points qu'il a mentionnés et qu'elle s'est bornée à exprimer ses idées afin de connaître l'opinion des autres délégations. La préoccupation primordiale de la Grèce est que la question de la coordination soit examinée pendant la deuxième semaine de la cinquante-troisième session.

23. M. ZAGORIN (Etats-Unis d'Amérique) dit que le représentant de la Tunisie a très bien exprimé un point de vue qui est également le sien: lui aussi appuie les propositions qui ont été faites par le Bureau du Conseil. S'il y avait eu plus de temps pour entrer dans les détails, chaque délégation aurait peut-être eu ses préférences, mais ce qu'il faut, c'est prendre une décision rapide en vue de diminuer le volume de travail de la cinquante-troisième session afin que le Conseil puisse s'acquitter efficacement de sa tâche.

24. Le représentant des Etats-Unis partage l'opinion exprimée par le représentant de la Nouvelle-Zélande en ce qui concerne l'université internationale et est favorable au renvoi de ce point, afin qu'il puisse être examiné le mieux possible à une date ultérieure.

25. Il reconnaît avec le représentant de la Grèce qu'une opération chirurgicale radicale s'impose. Si le Conseil accepte les propositions faites par le Bureau, il simplifiera sa tâche à l'ouverture de la cinquante-troisième session.

26. Le représentant des Etats-Unis est persuadé que la création d'un groupe de travail officieux contribuera beaucoup à améliorer les méthodes de travail du Conseil et à coordonner les activités dans les domaines économique et social. En outre, l'alinéa *d* du point 21, "Examen du mécanisme de coordination du Conseil", doit être de portée assez vaste pour recouvrir tous les aspects de la réforme du Conseil et ne doit pas être envisagé sous un angle trop limité.

27. M. DRISS (Tunisie) suggère, à la lumière des vues qui ont été exprimées au cours du débat, que le Conseil adopte les propositions du Bureau, mais en maintenant le point 15 à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session et en demandant au Bureau d'examiner la possibilité de présenter à cette session des propositions tendant à supprimer le point 6, l'alinéa *e* du point 11 et le point 16, qui, de l'avis de nombreux représentants, peuvent être renvoyés à plus tard.

28. Quant à la création d'un groupe de travail, il est entièrement d'accord avec le représentant du Cameroun, qui a exprimé certaines réserves; il estime néanmoins que des contacts doivent être maintenus afin que des décisions puissent être prises à la cinquante-troisième session. Enfin, il estime que l'alinéa *d* du point 21 doit recevoir la priorité.

29. M. FACK (Observateur des Pays-Bas) pense que le Conseil doit appuyer la proposition du Royaume-Uni relative à la question extrêmement importante de la surcharge de l'ordre du jour du Conseil. En outre, il convient de féliciter le Bureau du Conseil des efforts qu'il a déployés rapidement et des propositions qu'il a faites.

30. A l'origine, l'observateur des Pays-Bas pensait faire une courte déclaration sur certains aspects fondamentaux de l'organisation des travaux du Conseil, mais il s'abstiendra de le faire, compte tenu des propositions qui ont été faites par le Bureau et afin de gagner du temps. Il tient cependant à recevoir l'assurance que les membres des comités de session auront la possibilité d'exprimer leurs vues au groupe de travail officieux si celui-ci est créé.

31. M. GOBBA (Observateur de l'Egypte) dit que sa délégation se préoccupe beaucoup de la question de la surcharge de l'ordre du jour. Le Conseil doit avoir un volume de travail raisonnable pour pouvoir l'examiner comme il convient et pour avoir le temps de tenir des consultations officieuses lors de ses sessions.

32. L'observateur de l'Egypte estime que le Conseil aura assez de temps à sa cinquante-troisième session pour examiner la question de la création d'une université internationale si certains des autres points sont supprimés de son ordre du jour. Il reconnaît avec le représentant du Japon que, si la question est renvoyée à la reprise de la cinquante-troisième session, il sera impossible à l'Assemblée générale d'examiner la question à sa vingt-septième session, auquel cas le Conseil ne s'acquitterait pas de la tâche qui lui a été confiée aux termes de la résolution 2822 (XXVI) de l'Assemblée. Le point 15 doit donc être maintenu à l'ordre du jour, surtout si le Conseil accepte la suggestion du représentant de la Tunisie de

laisser ouverte la possibilité de supprimer d'autres points de l'ordre du jour.

33. L'observateur de l'Egypte se félicite de la proposition tendant à créer un groupe de travail officieux, ce qui faciliterait la tâche du Conseil en ce qui concerne l'examen de l'alinéa *d* du point 21 à sa cinquante-troisième session.

34. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit qu'il appuie les propositions faites par le Bureau en vue d'alléger l'ordre du jour, encore qu'il ne soit pas satisfait de toutes. Comme d'autres représentants, il a un certain nombre de suggestions tendant à supprimer ou à ajouter des questions, mais il s'abstiendra de les formuler pour ne pas prolonger le débat. Il fait appel aux délégations qui ont recommandé de maintenir le point 15 pour qu'elles n'insistent pas. Le point est à l'examen depuis deux ans et, comme la proposition n'a pas l'appui d'une majorité des membres du Conseil ou de l'Assemblée générale, la seule voie à suivre est de renvoyer son examen à plus tard.

35. Le représentant de l'Union soviétique n'est pas d'accord pour supprimer le point 6, car la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles a une extrême importance pour le développement économique et social des pays en voie de développement. Le point 16 doit également être maintenu parce qu'il est extrêmement important et directement lié aux résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale touchant à la nécessité de mettre en oeuvre des réformes économiques et sociales radicales qui entraîneront des progrès dans les pays en voie de développement.

36. Les problèmes mentionnés par le représentant du Royaume-Uni lorsqu'il a proposé la création d'un groupe de travail officieux ne sont pas nouveaux: ils ont été soulevés à presque toutes les sessions récentes du Conseil et de l'Assemblée générale et ont été le sujet de nombreuses résolutions du Conseil et de l'Assemblée. La délégation soviétique a toujours été guidée par l'idée selon laquelle, aux termes de la Charte, le Conseil est l'organe principal des Nations Unies chargé de formuler les politiques et de coordonner les activités dans les domaines économique et social. Certains représentants ont attribué son manque d'efficacité au fait que les séances commencent en retard et que les déclarations sont trop longues. Toutefois, ce ne sont pas là les principales raisons. Le problème essentiel est la mesure dans laquelle le Conseil peut s'acquitter de ses responsabilités et de ses devoirs. Il faut examiner sérieusement la situation actuelle et prendre des mesures pour rationaliser et améliorer les travaux du Conseil et de ses organes subsidiaires. A cet égard, le représentant de l'URSS appelle l'attention du Conseil sur le paragraphe 5 du dispositif de la résolution 1622 (LI) du Conseil, en date du 30 juillet 1971. Il regrette que l'Assemblée générale n'ait pas eu le temps d'examiner cette résolution à sa vingt-sixième session. Il est heureux que les représentants de pays comme le Brésil et la Tunisie, qui avaient eu, auparavant, des doutes sur cette résolution, se déclarent maintenant préoccupés par ce probième. Si la plupart des membres du Conseil estiment que la création d'un groupe de travail contribuera à améliorer l'efficacité des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, la délégation soviétique ne s'opposera pas à la proposition du Royaume-Uni. Elle croit cependant comprendre que ce groupe sera officieux, et elle partage le souci du représentant du Cameroun qui souhaite ne pas le voir devenir un nouvel organe permanent.

37. M. ILONIEMI (Finlande) dit qu'il se félicite de toute suggestion tendant à rendre le volume de travail plus réaliste. Il apprécie particulièrement la proposition du Royaume-Uni et il appuie également les propositions faites par le Bureau tendant à supprimer certains points de l'ordre du jour. Comme l'a dit le représentant des Etats-Unis à la séance précédente, le Conseil a le choix entre s'occuper de moins en moins bien d'un nombre croissant de questions ou se concentrer sur certains points et produire quelque chose de valable. Le représentant de la Finlande serait heureux que le Bureau du Conseil présente de nouvelles suggestions tendant à supprimer d'autres points de l'ordre du jour. Il vaut mieux laisser cette tâche au Bureau, plutôt que d'en charger le Conseil qui devra la faire à la hâte, sans en connaître pleinement toutes les conséquences éventuelles.

38. M. MONDJO (Observateur du Congo) est extrêmement satisfait des propositions faites par le Bureau. Il espère que, lorsque le Conseil prendra une décision définitive sur l'ordre du jour, il tiendra compte du fait que la délégation congolaise attache une grande importance à la question de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles.

39. M. RABETAFIKA (Madagascar) dit que sa délégation appuie les propositions faites par les membres du Bureau. Cependant, dans un esprit de conciliation et pour tenir compte des préoccupations exprimées par plusieurs délégations en ce qui concerne le renvoi du point 15, sa délégation n'a pas d'objection à ce que ce point soit maintenu à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session; cependant, dans ce cas, il faudrait renvoyer à plus tard d'autres points de l'ordre du jour, comme il a été suggéré. La délégation malgache a, bien entendu, conscience de l'importance du point 6, relatif à la souveraineté permanente des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles, mais elle estime qu'il vaudrait mieux, pour des raisons pratiques, en remettre l'examen, puisque sept rapports seulement ont été reçus des Etats membres sur cette question.

40. Le représentant de Madagascar convient avec le représentant de la Grèce que les alinéas *a* et *b* du point 9 ne devraient pas être examinés en séance plénière. La délégation malgache pourrait accepter la proposition à cet effet si celle-ci visait uniquement à faire gagner du temps au Comité économique, mais elle ne pense pas que tel soit le cas.

41. La délégation malgache appuie la proposition du Royaume-Uni tendant à créer un groupe de travail officieux chargé d'étudier la rationalisation des méthodes de travail et de la structure du Conseil. Cependant, à son avis, la fonction principale du Conseil est de prendre des décisions sur des questions économiques, sociales et humanitaires, et non pas de s'occuper de coordination.

42. La délégation malgache appuie les suggestions faites par le représentant de la Tunisie et espère qu'il en sera dûment tenu compte.

43. M. HEMANS (Royaume-Uni) se félicite des propositions faites par le Bureau du Conseil en vue d'alléger l'ordre du jour de la cinquante-troisième session. Comme l'a souligné le représentant de l'Union soviétique, des propositions de ce genre ne peuvent satisfaire tout le monde. La délégation britannique ne souhaite pas commenter les propositions point par point ni faire d'autres suggestions quant à la manière dont l'ordre du jour pourrait être allégé. Il vaut mieux accepter les propositions du Bureau dans l'esprit dans lequel elles ont été faites et laisser aux membres du Bureau le soin de faire d'autres propositions pour raccourcir l'ordre du jour au début de la cinquante-troisième session. Si l'on adopte cette procédure, cela ne devra pas préjuger les vues de sa délégation sur les points qui seraient remis à plus tard.

44. La délégation britannique partage sans réserve les vues exprimées par le représentant du Cameroun. En proposant la création d'un groupe de travail officieux, le Royaume-Uni n'avait pas la moindre intention de créer un nouvel organe du Conseil; il n'y a absolument aucun besoin d'un nouveau dispositif permanent dépendant du Conseil. M. Hemans est heureux de noter que les membres du Bureau ont appuyé la suggestion de sa délégation tendant à ce que le Groupe de travail soit ouvert à tous afin de permettre la participation la plus large possible. Elle se félicite des réactions positives suscitées par la proposition de sa délégation et espère qu'elle aura des résultats fructueux.

45. M. FIGUEROA (Chili) convient qu'il faut faire quelque chose pour améliorer les méthodes de travail du Conseil, comme l'a montré l'expérience de la session en cours. Le Groupe de travail officieux proposé par le Royaume-Uni serait en mesure de faire des propositions concrètes qui constitueraient un point de départ rationnel pour un échange d'idées productif.

46. La délégation chilienne appuie les propositions faites par le Bureau en vue de remettre à plus tard certains points de l'ordre du jour. Devant un programme aussi chargé, il est difficile de chercher à remettre certains points à plus tard étant donné que des points différents intéressent différentes délégations. Le représentant du Chili apprécie les efforts déployés par le Bureau pour tenir compte du problème des priorités en faisant ses propositions.

47. La délégation chilienne ne peut accepter aucune des propositions faites par d'autres délégations en vue de remettre d'autres points de l'ordre du jour. Le Conseil devrait tenir compte du fait que l'examen du point 6 a été demandé il y a deux ans, et, puisque l'Assemblée générale n'examine pas la question chaque année, ce point devra être examiné à la cinquante-troisième session du Conseil économique et social. D'autres points de l'ordre du jour qu'il a été suggéré de remettre à plus tard revêtent eux aussi une grande importance pour certaines délégations. Comme M. Figueroa l'a déjà noté, le Bureau a tenu compte du problème des priorités en faisant ses propositions.

48. M. ZAVALA (Bolivie) estime, comme le représentant de l'Union soviétique, que l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session a fait l'objet d'un débat suffisamment long. Il propose donc, en vertu de l'article 53 du règlement intérieur, de clore le débat sur cette question afin que le Conseil puisse voter sur les propositions du Bureau.

49. M. CARANICAS (Grèce) et M. ODERO-JOWI (Kenya) s'opposent à la clôture du débat.

Par 10 voix contre 8, avec 7 abstentions, la proposition de clôture du débat est rejetée.

50. M. WANG (Chine) dit que sa délégation appuie en principe les propositions du Bureau tendant à alléger l'ordre du jour du Conseil à sa cinquante-troisième session. Le point 6 revêt une grande importance pour la plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et devrait, par conséquent, être examiné à la cinquante-troisième session. Le représentant de la Chine appuie les points de vue exprimés par les représentants du Congo et du Chili.

51. M. DRISS (Tunisie) tient à préciser à l'intention du représentant de l'Union soviétique qu'il n'a pas proposé de supprimer des points de l'ordre du jour de la cinquante-troisième session. Le représentant de l'Union soviétique a dit, d'autre part, que la délégation tunisienne a critiqué la résolution 1622 (LI) du Conseil; peut-être la délégation tunisienne a-t-elle critiqué le texte initial, mais elle a appuyé la résolution sous sa forme définitive.

52. Le représentant de la Tunisie propose formellement que le Conseil décide de maintenir le point 15 à l'ordre du jour de sa cinquante-troisième session, d'adopter les propositions du Bureau visant à alléger l'ordre du jour et de recommander que les membres du Bureau soumettent si possible de nouvelles propositions à la cinquante-troisième session en vue de raccourcir l'ordre du jour.

53. M. CHAKRAVARTY (Observateur de l'Inde) dit que sa délégation accepte les propositions faites par le Bureau. Il aimerait cependant quelques précisions concernant l'alinéa *a* du point 11. La délégation indienne, qui est membre du Groupe de travail intergouvernemental sur le fonds de roulement des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles, aimerait savoir si le rapport du Groupe de travail, qui sera examiné par le Conseil d'administration du PNUD, est couvert par l'alinéa *a* du point 11.

54. La délégation indienne estime, elle aussi, que le point 15 devrait être maintenu à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session, mais c'est au Conseil qu'il appartient de prendre une décision en la matière. Il espère que l'alinéa *b* du point 5, relatif au transfert des techniques pratiques, sera examiné assez tôt car il revêt une grande importance pour tous les pays en voie de développement.

55. Selon M. ODERO-JOWI (Kenya), le fait que le Conseil a consacré tellement de temps à l'examen de l'ordre du jour de la cinquante-troisième session indique bien qu'il faut modifier ses méthodes de travail. Il semble

que la tendance visant à remettre des points de l'ordre du jour à plus tard ne fera que s'aggraver à l'avenir.

56. Il est impossible de décider à l'unanimité des points qui devraient être remis à plus tard. Bien que la délégation kényenne place le point 6 à un très haut niveau de priorité, M. Odero-Jowi demande instamment aux représentants des pays en voie de développement d'accepter que ce point soit remis à plus tard, étant donné que la question sera examinée lors de la réunion des pays non alignés dans le courant de l'année et que le rapport de cette réunion pourrait fournir des indications utiles.

57. Le représentant du Kenya est surpris de voir qu'il est proposé de remettre des questions aussi importantes que celle qui a trait au tourisme (point 17). Le Conseil commence tout juste à assumer ses responsabilités dans ce domaine et il devrait examiner les divers accords et conventions sur ce sujet. Le représentant du Kenya espère que ce point pourra être maintenu, car il revêt une importance primordiale pour de nombreux pays. Le point 15 lui aussi est important, mais il peut être remis à plus tard afin de rendre plus maniable l'ordre du jour de la cinquante-troisième session. Dans le même but, le représentant du Kenya suggère de grouper certains points de l'ordre du jour; par exemple, le point 18 pourrait être examiné en même temps que l'alinéa *e* du point 11.

58. M. MOBARAK (Liban) dit que sa délégation appuie les suggestions faites par la Tunisie, en particulier le maintien du point 15 à l'ordre du jour.

59. M. CARANICAS (Grèce) dit que, bien qu'il ait fait lui-même certaines suggestions tendant à remettre à plus tard certains points de l'ordre du jour, il serait disposé, dans un esprit de conciliation, à accepter telles quelles les propositions des membres du Bureau.

60. Il est quelque peu paradoxal qu'un aussi grand nombre de représentants aient souligné que le Conseil devrait revoir ses méthodes de travail. A la cinquante et unième session, de nombreuses délégations s'étaient dites satisfaites de "l'arrangement global" destiné à résoudre ce genre de problème. Il est évident que la situation est maintenant pire qu'elle ne l'était auparavant.

61. La proposition kényenne visant à regrouper certains points de l'ordre du jour est intéressante. Le représentant de la Grèce suggère que les points 21, 22 et 23 soient examinés ensemble.

62. Le représentant de la Grèce note que, les années précédentes, l'ordre du jour était établi de manière à convenir aux chefs de départements ou d'institutions spécialisées. A son avis, le Secrétariat devrait établir un ordre du jour en fonction des intérêts des organes intergouvernementaux intéressés.

63. M. AMINA (Niger) dit que sa délégation appuie les propositions faites par les membres du Bureau, ainsi que les vues exprimées par le représentant du Japon concernant le point 15. Bien que le représentant du Niger préfère maintenir le point 6 à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session, il serait disposé à répondre à l'appel lancé par le représentant du Kenya. Il appuie la proposition du Royaume-Uni tendant à créer un groupe de travail officieux et il convient avec le représentant des Pays-Bas que ce groupe devrait être ouvert à tous les membres des comités de session.

64. M. OGISO (Japon) souhaite préciser la position de sa délégation. Il appuie la proposition faite par le représentant de la Tunisie mais, si les propositions du Bureau sont mises aux voix en premier, il proposera formellement le maintien du point 15 à l'ordre du jour. Si la proposition tunisienne est adoptée, la délégation japonaise n'insistera pas sur sa propre proposition mais, au cas où les propositions du Bureau seraient mises aux voix avant la proposition tunisienne, le Conseil devra voter tout d'abord sur l'amendement japonais.

65. M. ODERO-JOWI (Kenya) propose formellement que le point 6 soit remis à plus tard et que le point 17 soit inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-troisième session.

66. M. PATAKI (Hongrie) dit que sa délégation accepte les propositions faites par les membres du Bureau. Il souligne que, à la reprise de sa cinquante et unième session, le Conseil n'avait pas reçu le rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier la création d'une université internationale à temps pour l'étudier en détail. Le Conseil se trouvera dans la même situation à sa cinquante-troisième session et il vaudrait donc mieux remettre le point 15 à la reprise de la cinquante-troisième session, en automne. Le représentant de la Hongrie demande instamment au représentant du Japon de tenir compte de cet élément. Le fait de remettre le point 15 n'affectera pas l'issue des débats soit au Conseil économique et social soit à l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 heures.